

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 8 octobre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 1er octobre 2015

Publié le 9 octobre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 4

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Édouard CAVIN	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. François HELIE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES
Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean DUBUET	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Anaïs BLANC	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC

Avenant n° 3 à la Convention de délégation de la Fourrière automobile du Grand Dijon

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de service public,

Vu les articles R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public,

Vu la convention de délégation de la Fourrière automobile du 7 avril 2010 et ses avenants,

Vu la délibération du 25 juin 2015 portant sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation des services à la Mobilité,

La convention de délégation de service public signée le 7 avril 2010 était conclue pour une durée de six ans à compter du 1^{er} mai 2010, soit jusqu'au 30 avril 2016.

Afin de mettre en œuvre une politique volontariste et innovante en matière de déplacements pour la Communauté Urbaine du Grand Dijon, le Conseil de communauté a adopté, en séance du 25 juin 2015, le principe de la conclusion d'un contrat global dit de mobilité, à l'occasion du renouvellement de la DSP Transports collectifs urbains.

Ce contrat prendra effet à la suite de la convention actuelle de gestion des Transports collectifs urbains, soit le 1^{er} janvier 2017.

Au titre d'un motif d'intérêt général, tiré de la pertinence d'organiser globalement les services publics de la mobilité sur le territoire communautaire, la Fourrière automobile est également concernée par la future convention d'exploitation des services à la Mobilité.

Dans l'objectif de maintenir la continuité du service public jusqu'au début d'exécution de la convention relative à l'exploitation des services à la mobilité, il est nécessaire de prolonger la durée de la convention de délégation de service public de la Fourrière automobile pour une durée de huit mois. Son nouveau terme serait ainsi fixé au 31 décembre 2016.

L'avenant n°3 à la convention de délégation de la Fourrière automobile, en annexe du présent rapport, et à signer avec le délégataire, La SARL LEVEILLE et JOLINET, reprend ces nouvelles modalités d'exécution.

LE CONSEIL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la prorogation de la durée de la convention de délégation de la Fourrière automobile pour une durée de huit mois,
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer l'avenant N°3 annexé au présent rapport ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.